

Égalité hommes / femmes Tous concernés, tous à y gagner



Prendre aux mots les employeurs publics pour qu'ils appliquent le protocole du 8 mars 2013 qu'ils ont rédigé et signé avec toutes les organisations syndicales.

Tout est dans le protocole d'accord, il reste à la concrétiser partout.

Axe 1 : Le **dialogue social**, éléments structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle.

Axe 2 : Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels dans la fonction publique.

Axe 3 : Pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée.

Axe 4 : prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.